



## Vendre une maison pour payer les frais et les droits de succession

-----  
Par Chikop

Bonsoir Madame, Monsieur

je suis veuf, 79 ans, j'ai 2 enfants et 2 biens immobiliers.

Afin de pouvoir payer les droits et frais de succession j'envisage avec l'accord de mes enfants de vendre une des 2 maisons et de leur faire une donation partage

EST ce que ce choix est il judicieux?

En vous remerciant de votre réponse  
Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
On ne peut pas répondre de manière sérieuse avec aussi peu d'informations.  
Consultez votre notaire.  
Il vous aidera à faire les meilleurs choix.

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

Vous déjà posé la question

ici

[url=https://www.forum-juridique.net/famille/succession-suite-a-deces-t50134.html]https://www.forum-juridique.net/famille/succession-suite-a-deces-t50134.html[/url]

et

[url=https://www.forum-juridique.net/famille/succession-droits-global-du-conjoint-t50383.html]https://www.forum-juridique.net/famille/succession-droits-global-du-conjoint-t50383.html[/url] ici

Il vous a été répondu que oui, vous pouviez vendre et il vous a été conseillé de rencontrer un notaire.